

■ L'opération au Mali marque un périlleux retour aux conflits d'antan

Bertrand Badie

Professeur des universités à Sciences Po Paris, auteur de « *Quand l'Histoire commence* » (CNRS éd., 64 p., 4 €)

Il était un temps où l'entreprise était simple et facilement identifiable : la guerre opposait deux ou plusieurs États qui étaient en compétition de puissance. Cet affrontement paroxystique entre États, dotés de diplomates et de soldats, d'institutions et de frontières, et d'une propension à négocier à un moment donné, est au centre de notre histoire européenne. Elle en est même fondatrice, c'est bien ainsi que se sont constituées la carte et même les règles de notre Europe moderne.

Depuis quelques jours, on nous parle d'une « guerre au Mali » : en est-ce bien une si l'on fait preuve de rigueur ? L'affrontement met en scène un vieil État européen, un État failli africain et des bandes armées sur lesquelles croulent des appellations diverses et mêlées dans une synonymie des plus approximatives. Une chose est sûre : ces bandes ne constituent pas des États, n'ont pas de frontières, pas de territoire fixe, ni institutions, ni diplomates, ni soldats au sens classique ; elles n'ont même pas d'intérêt à négocier, tant leur

survie est intimement liée à la pérennité des conflits. Ne nous égarons pas dans des comparaisons trop faciles et illusoire.

Il serait temps d'en tenir compte : cette forme nouvelle de conflictualité met en scène une violence surgie de la profondeur de sociétés fortement meurtries, mal intégrées ou pas intégrées du tout dans des États qui sont en décomposition ou en faillite depuis plus d'un demi-siècle. Aux sources de l'affrontement, nulle rivalité de puissance, mais des échecs, des frustrations, des exclusions, des humiliations que sont venus gérer des entrepreneurs de violence qui y trouvent la clientèle idéale.

Le radicalisme religieux y sonne naturellement comme une réponse attendue à une démission complète, totale, du politique national et surtout international. A défaut d'être construit en société politique, le Sahel s'est constitué, au fil des décennies, sous le regard indifférent ou complice des uns et des autres, en société guerrière, comme l'Afghanistan, comme la Corne de l'Afrique, comme le Congo et d'autres encore...

On prétend trop vite que les entrepreneurs de violence sont des acteurs isolés qu'un usage judicieux de la force doit permettre de « détruire ». Imprudence dangereuse : une société guerrière ne se combat pas comme un État rival. N'oublions pas que l'essentiel de sa rationalité se trouve, contrairement aux États, dans la banalisa-

tion de la violence ; la guerre qu'on lui porte la renforce et l'installe dans son jeu plus qu'elle ne l'éteint : on l'a déjà cruellement expérimenté sur d'autres terrains desquels de grandes puissances ont dû se retirer sans avoir vaincu.

Les États modernes ont appris, au fil des siècles qui nous séparent de la Renaissance, à combattre leurs semblables qui recevaient l'appellation claire d'« ennemis ». Ils n'ont jamais su s'opposer avec succès à des acteurs surgis des méandres d'une société en crise, quelle que soit l'orientation de ces derniers, générique ou criminelle, parfois les deux à la fois...

Une société guerrière ne se combat pas comme un État rival : les attaques qu'on lui porte la renforcent

Depuis longtemps, il devenait urgent de prendre en compte cette autre donnée de la mondialisation que constitue l'irruption des sociétés dans le jeu international, en particulier de ces sociétés laissées pour compte par les transformations postcoloniales. Qui pourtant s'est intéressé au Sahel ? Qui s'est inquiété des échecs de la construction du politique en Afrique ? Qui,

au contraire, n'a pas flatté et encouragé ses faiblesses pour continuer à dominer ? Ces manquements coupables ressortent aujourd'hui sous les apparences d'un enchaînement fatal et diabolique qu'on croit naïvement pouvoir traiter par une guerre inadaptée, alimentant en fait des cercles vicieux de violence que seule la politique pourrait guérir, là où l'usage de la force risque de les enrichir.

Deux paramètres doivent être présents à l'esprit. D'une part, l'entrepreneur de violence n'est pas chevillé à un territoire, mais mobile sur des espaces sociaux vastes et dont il sait qu'ils lui sont favorables : telle est bien la nature du Sahel, dont l'écologie et la misère sociale et politique sont assez affirmées pour favoriser ceux qui s'inscrivent hors du jeu étatique.

D'autre part, cet entrepreneur sait mobiliser en sa faveur un jeu social d'une étonnante densité, fait de réseaux de toute nature, mafieux ou non, d'une économie de guerre très au point, de populations que l'état d'abandon rapproche de ces pratiques de violence sous de multiples formes : la désespérance y est tragiquement compensée par l'enrôlement, y compris d'enfants, dans des bandes qui offrent vêtements, nourritures et comme un dérisoire semblant d'existence...

L'Afghanistan, la Somalie et d'autres cas de même nature auraient dû nous apprendre que la prétendue « communau-

té internationale » n'a trouvé à ces drames que de mauvaises solutions, souvent pires que le mal, dans la mesure où elles en ont amplifié les effets.

D'abord, parce qu'il n'y a pas de « communauté internationale », que tout a été fait depuis 1945 pour que les Nations unies n'interviennent pas en leur nom, mais laissent faire les autres, les puissants, ceux-là mêmes qui sont regardés avec le plus de suspicion, et que les entrepreneurs de violence attendent au tournant...

Ensuite, parce que la régionalisation des solutions, prônée un temps et encore maintenant, suscite d'évidentes contradictions : dans un conflit qui, par définition, n'a pas de frontières, la première victime de toute internationalisation est d'abord le voisin. Est-il certain que l'Algérie ait envie de devenir le Pakistan du Mali ? Aussi, parce que les États, les États-Unis en tête et l'Allemagne avant eux, comprennent de mieux en mieux les risques encourus dans ce genre d'aventure.

Enfin, parce que la guerre tue un peu plus l'imagination et la générosité politiques dont nous avons besoin pour avancer, qu'un gouvernement de gauche se devrait d'expliquer et de promouvoir à la face du monde. Il était un temps où le général Faidherbe (1818-1889) poursuivait des bandes armées qui s'attaquaient aux forts du Sahel et qui professaient déjà un islam radical. Qu'avons-nous fait depuis ? ■

■ Une intervention sans doute nécessaire, mais pas nécessairement juste

Jean-Jacques Roche

Professeur de relations internationales, Panthéon-Assas-Paris-II

Attendre de la classe politique française qu'elle ouvre le débat sur l'opportunité de l'intervention au Mali est illusoire. Malgré quelques inévitables escarmouches politiciennes, le réflexe en pareilles circonstances est l'union sacrée, comme en témoignèrent les 523 députés (sur 566) qui approuvèrent, le 16 janvier 1991, l'utilisation de la force pour libérer le Koweït.

Même la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, qui a complété l'article 35 de la Constitution en instituant une procédure d'information et de contrôle du Parlement sur les opérations extérieures (OPEX), n'a guère changé les pratiques puisque le 12 juillet 2011, seuls 27 députés sur 509 votants se sont opposés à l'opération « Harmattan » en Libye.

Cette quasi-unanimité doit être comparée aux clivages américains sur cette même question puisqu'en janvier 1991, 47 sénateurs s'étaient opposés au recours à la force pour la libération du Koweït, finalement autorisé par une courte majorité de 52 voix. La guerre, dans la culture politique française, reste dans le domaine réservé de l'Élysée, protégé en la matière des « *miasmes des polémiques intérieures* », selon l'expression si peu démocratique de Roland Dumas.

Puisque la très grande majorité des politiques – quand ils sont au pouvoir – se réclament du réalisme – la première approche théorique quand la discipline des relations internationales fut créée –, voyons donc les éléments de réflexion que nous apporte cette doctrine pour nourrir le débat sur le bien-fondé du recours à la force. Le réalisme a évolué depuis les travaux fondateurs des pères de la discipline, quand Raymond Aron critiquait la guerre d'Algérie (son ouvrage *La Tragédie algérienne* publiée en 1957 fut censuré) et Hans Morgenthau (1909-1980) s'opposait à la guerre du Vietnam.

La définition étroite de l'intérêt national qui expliquait leurs prises de position a été reconsidérée par le néoréalisme de Kenneth Waltz, le père de ce courant de la fin des années 1970 qui remplaça la puissance par la sécurité comme finalité de l'action internationale. Les réalistes contemporains considéreront ainsi que l'intervention de l'armée française au Mali est certainement nécessaire, mais que cette guerre n'est pas pour autant nécessairement juste.

Une intervention nécessaire, puisque l'intérêt national est en jeu. Cet intérêt n'est plus seulement perçu dans son acception matérielle (or, âmes, territoires) et immatérielle (valeurs, principes, idées). Selon le théoricien Stephen Krasner, qui réévalua le fondement du stato-centrisme réaliste en abordant la souveraineté comme une « *hypocrisie organisée* », l'intervention est également justifiée pour défendre des structures internationales menacées, car il est dans l'intérêt des États dominants de préserver un ordre international qui leur est favorable.

Dans sa version dite « coopérative », le réalisme contemporain va encore plus loin, avec des auteurs

tels Joseph Grieco et Charles Glazer, pour qui la sécurité est un bien commun, ce qui implique que l'on renforce sa propre sécurité en secourant un allié en danger.

La possible création d'un « Sahelistan » menaçant la stabilité de la région et les intérêts français, les responsabilités de la France vis-à-vis de ses ex-colonies, le statut revendiqué de puissance qui suppose à la fois une volonté et des capacités de projection de forces justifient donc, dans une perspective réaliste, l'actuelle intervention française.

Cette guerre nécessaire n'est pas pour autant une guerre juste. C'est même le piège qu'il convient d'éviter alors que le moralisme ambiant impose d'avancer masqué derrière la promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

Pour un réaliste, la notion de guerre juste est une ineptie. Carl Schmitt, l'une des principales références philosophiques du réalisme, pouvait ainsi écrire que, c'est quand « *l'adversaire fut reconnu justus hostis et fut distingué du rebelle, du criminel et du pirate, [...]* que la guerre perdit son caractère pénal et ses tendances punitives dans la mesure où la discrimination entre partis justes et injustes cessa ».

Cette nouvelle guerre n'a rien de « juste », à moins de considérer qu'il existerait un néoconservatisme de gauche parti en croisade contre « *les auteurs des horreurs actuelles* », ce que le discours de Dakar de François Hollande du 12 octobre 2012 pourrait certes lais-

L'opération « Serval » est justifiée, selon les néoréalistes, pour défendre des structures internationales menacées, car il est dans l'intérêt des États dominants de préserver un ordre international qui leur est favorable

ser supposer. En suivant Tite-Live et Machiavel, la seule raison qui pourrait justifier le recours à l'argument de la justice est que cette guerre est nécessaire à ceux qui l'ont déclenchée – « *juste en effet est la guerre pour ceux à qui elle est nécessaire* ».

Cette guerre n'est donc pas juste parce que la France combattrait un ennemi de la civilisation ; elle est seulement nécessaire pour défendre les intérêts français. Pour un réaliste, la morale n'a pas sa place dans la justification d'un recours à la force. Cette lucidité est moins cynique que le recours mensonger aux grands principes humanitaires.

Enfin, pour se convaincre que cette guerre ne peut pas être considérée comme une guerre juste, il convient de garder en mémoire l'avertissement de Tocqueville, éphémère ministre des affaires étrangères de la I^{re} République, qui constatait dans ses *Souvenirs* que « *les démocraties ne résolvent guère les questions du dehors que par les raisons du dedans* ».

S'il est vraiment réaliste, l'hôte de l'Élysée ne doit pas se cacher que l'uniforme martial qu'il vient de revêtir lui permet fort opportunément de faire taire les critiques sur son irrésolution atavique. Ce qui ne manquera pas d'avoir un impact si, d'aventure, les considérations extérieures devaient l'emporter sur les déterminants internes de sa décision. ■

■ La France n'a pas à rougir de défendre ses intérêts

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer

Enseignant-chercheur à la faculté de droit de l'université McGill (Montréal)

Dans ses vœux à la presse du 16 janvier, le président François Hollande insiste : « *La France, elle libère. (...) Elle porte des valeurs. Elle n'a aucun intérêt au Mali. Elle ne défend aucun calcul économique ou politique. Elle est au service, simplement, de la paix.* » La communication élyséenne sur l'intervention au Mali repose sur le désintéressement. C'est une erreur, qui a des effets pervers. La France est intéressée. Elle n'a pas à en avoir honte.

Ce discours est une exception française. Le premier ministre britannique, David Cameron, reconnaît que « *ce qui est fait au Mali est dans nos intérêts* ». Vicki Huddleston, une ex-ambassadrice américaine à Bamako, estime qu'« *il est dans notre intérêt national de soutenir les Français* ». Abdoulaye Babou, ex-président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale du Sénégal, croit qu'il s'agit d'« *une affaire d'intérêt national* ». Et, pour la chancelière Angela Merkel, « *l'Allemagne considère que la situation dans la région fait partie de sa propre situation sécuritaire* ».

Ce qui est une évidence pour le reste du monde – qu'il est dans l'intérêt des Européens, des Américains et des Africains d'empêcher « *la mise en place d'une zone franche terroriste au cœur de l'Afrique* », selon les termes de l'envoyé spécial de l'ONU pour le Sahel – ne l'est pas pour la France. Ou, plutôt, ce n'est pas ainsi qu'elle souhaite le présenter, car tout est une question de communication.

Elle a conscience que l'on soupçonnera toujours l'ex-puissance coloniale d'être intéressée. De nombreux observateurs, en premier lieu la presse algérienne, dénoncent déjà la Françafrique et une intervention pour protéger les intérêts français, en l'occurrence les gisements d'uranium au Niger. La communication élyséenne est conçue pour prévenir ce type d'accusation.

Mais cela ne suffit pas à l'expliquer, car cette précaution n'est pas utilisée qu'à l'égard des ex-colonies. Elle l'a aussi été pour la Libye où, alors que les Américains et les Britanniques n'ont jamais dissimulé leurs raisons d'intérêt national, que pourtant nous partageons (le risque sécuritaire, terroriste et la pression migratoire), les Français, dans le style droits-de-l'homme habituel, faisaient comme s'ils n'y allaient que pour « sauver les Libyens ».

Cette tendance montre que l'intervention est menée pour sauver non seulement les autres, mais aussi et surtout l'image que l'on a de soi. La France a construit son identité par cette hypertrophie déclaratoire, cette autoproclamation d'être la « *patrie des droits de l'homme* » (alors qu'elle ne l'est pas davantage que l'Angleterre et les États-Unis). Pour entretenir le mythe, elle s'entête donc à faire croire qu'elle n'intervient jamais que pour sauver, qu'elle est toujours désintéressée.

Celui qui répète à l'envi qu'il n'a rien à cacher attise la suspicion. On cherche alors l'intérêt national avec deux fois plus d'ardeur que s'il était assumé. Dans le cas du Mali, il n'y a pourtant pas grand-chose à cacher : des intérêts économiques indirects (les ressources stratégiques des pays voisins) et, surtout, sécuritaires (protéger nos ressortissants sur place et affaiblir Al-Qaïda au Maghreb islamique).

Il serait préférable de dire les choses comme elles sont : en Libye et au Mali, la France et ses alliés avaient intérêt à intervenir ; des intérêts qui non seulement n'annulent pas l'existence d'une cause juste – des massacres en cours et imminents dans le

La communication élyséenne repose sur le désintéressement. C'est une erreur

premier cas, le risque d'une « zone franche terroriste » dans le second – et d'une chance raisonnable de pouvoir y remédier, mais qui en plus motive l'action.

L'État intervenant n'est pas, ne peut pas et même ne doit pas être désintéressé. La raison d'être de l'État étant de défendre les intérêts de ses citoyens, un désintéressement absolu serait un grave manquement. On peut d'ailleurs se demander si celui qui n'aurait aucun intérêt se donnerait les moyens de réussir et s'il est motivant pour nos soldats de savoir qu'un État « désintéressé » les envoie risquer leur vie au Mali. L'intérêt est un moteur, et, tant qu'il n'annule pas l'objectif déclaré, c'est-à-dire tant qu'ils ne sont pas contradictoires, il n'est pas problématique.

Le président devrait donc assumer l'évidence : il est dans l'intérêt de la France d'intervenir au Mali, comme dans celui de nos alliés européens, nord-américains et africains. Ce n'est pas en le dissimulant qu'on les convaincra de s'investir plus dans cette opération. Et c'est grâce à eux, dont l'absence, pour l'instant, se fait sentir, qu'on convaincra les autres qu'il ne s'agit pas d'un néocolonialisme qui ne dirait pas son nom, mais d'une responsabilité internationale. ■

Jean-Jacques Roche dirige l'Institut supérieur de l'armement et de la défense (ISAD)